

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 026-212601439-20250408-2025_21BIS-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE
Séance du 08 Avril 2025

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :

En exercice	14
Présents	13
Pouvoirs	01
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 08 Avril à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,
BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN
Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François,
RIOU Gaëtan, SERREE Stéphane, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémy et VALLERANT Jacques

Absents excusés : ROSTAING Marc

Pouvoirs : ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : VALLERANT Jacques

N° 2025-21

**OBJET : Budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre pour
l'exercice 2025.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la
commune de Le Grand-Serre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou
représentés

Décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour
l'exercice 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 582 782.41€	1 582 782.41€
Investissement	1 113 305.12€	1 113 305.12€
Total budget primitif 2025	2 696 087.53€	2 696 087.53€

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux
présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 10 Avril 2025

Le Maire

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE –
2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via
l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ET DES BUDGETS ANNEXES de la commune de Le Grand-Serre

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet <https://legrandserre.fr/>, en annexe à la délibération 2025-21 du 8 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est adopté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et des groupements de communes (CCPDA, SDED) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents et les dépenses à caractère général ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concession cimetière, prestation cantine garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux loyers du logement, de l'épicerie et du camping mis en location. Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 582 782.41 euros (avec l'intégration du résultat 2024).
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et médecins et les intérêts des emprunts à payer. Pour information, les frais de personnel représentent 22 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 582 782.41 euros (après mise en équilibre du budget).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement hors résultat et celui des dépenses de fonctionnement (hors équilibre) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Pour cette année, cet autofinancement est de 603 105 euros.

b) Les dépenses et recettes de la section par chapitre :

Dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	301 414.00
012	Charges de personnel	338 200.00
65	Autres charges de gestion courante	288 558.41
66	Charges financières	14 800.00
67	Charges exceptionnelles	50.00
68	Dotations aux amortissements	10.00
TOTAL DRF		943 032.41
023	Virement à la section d'investissement	603 105.00
014	Atténuations de charges	4 500.00
042	Opération d'ordre entre sections	32 145.00
TOTAL DOF		639 750.00
002	Résultat N-1 déficit	0.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 582 782.41

Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025
70	Produit des services	60 030.00
73	Impôts et taxes	702 479.00
74	Dotations et participations	204 096.00
75	Autres produits de gestion courantes	26 000.00
013	Atténuation de charges	11 500.00
76	Produits financiers	10.00
78	Reprises sur provisions	11.00
TOTAL RRF		1 004 126.00
042	Opération d'ordre entre sections	0.00
TOTAL ROF		0.00
002	Résultat N-1 Excédent	578 656.41
TOTAL RECETTES FONCTIONEMENT		1 582 782.41

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 29.31%
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 89.18%
- Taxe d'habitation résidence secondaire (TH) : 15.42%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 481 257 €, sans augmenter les taux en 2025.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 133 412€.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de Le Grand-Serre regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle de classe et psychomotricité...).

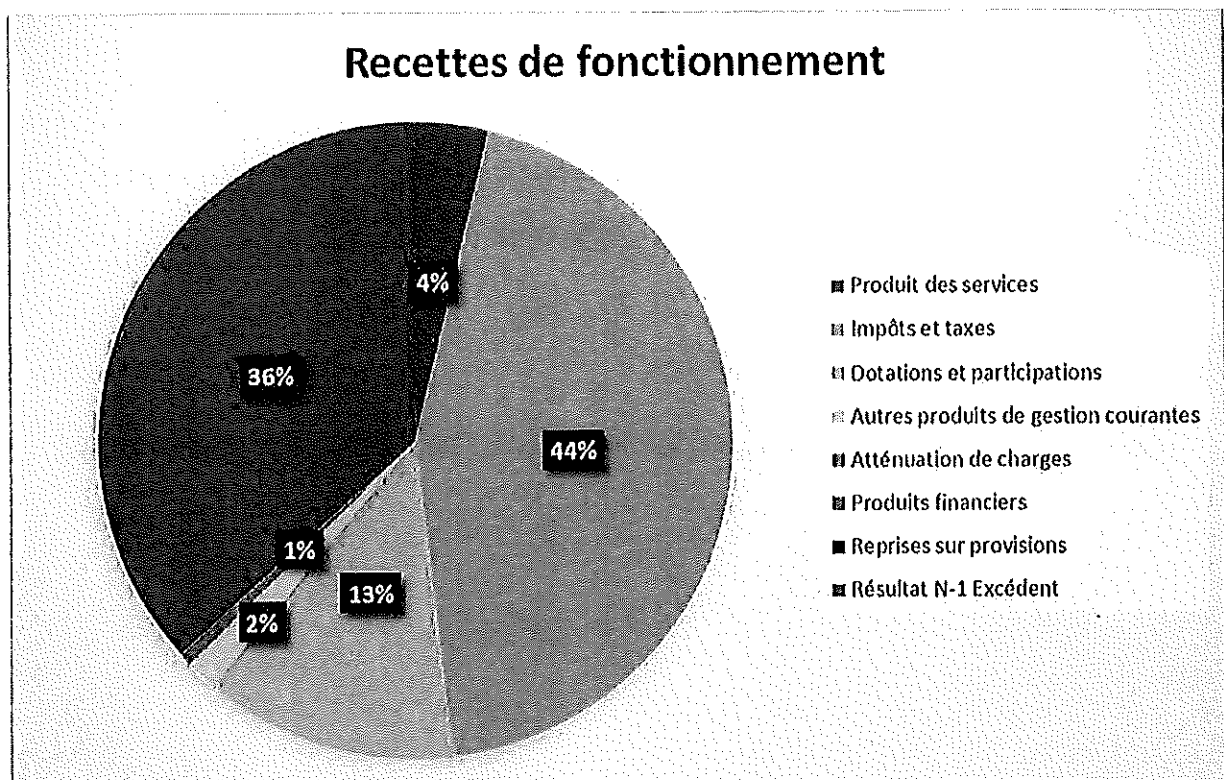
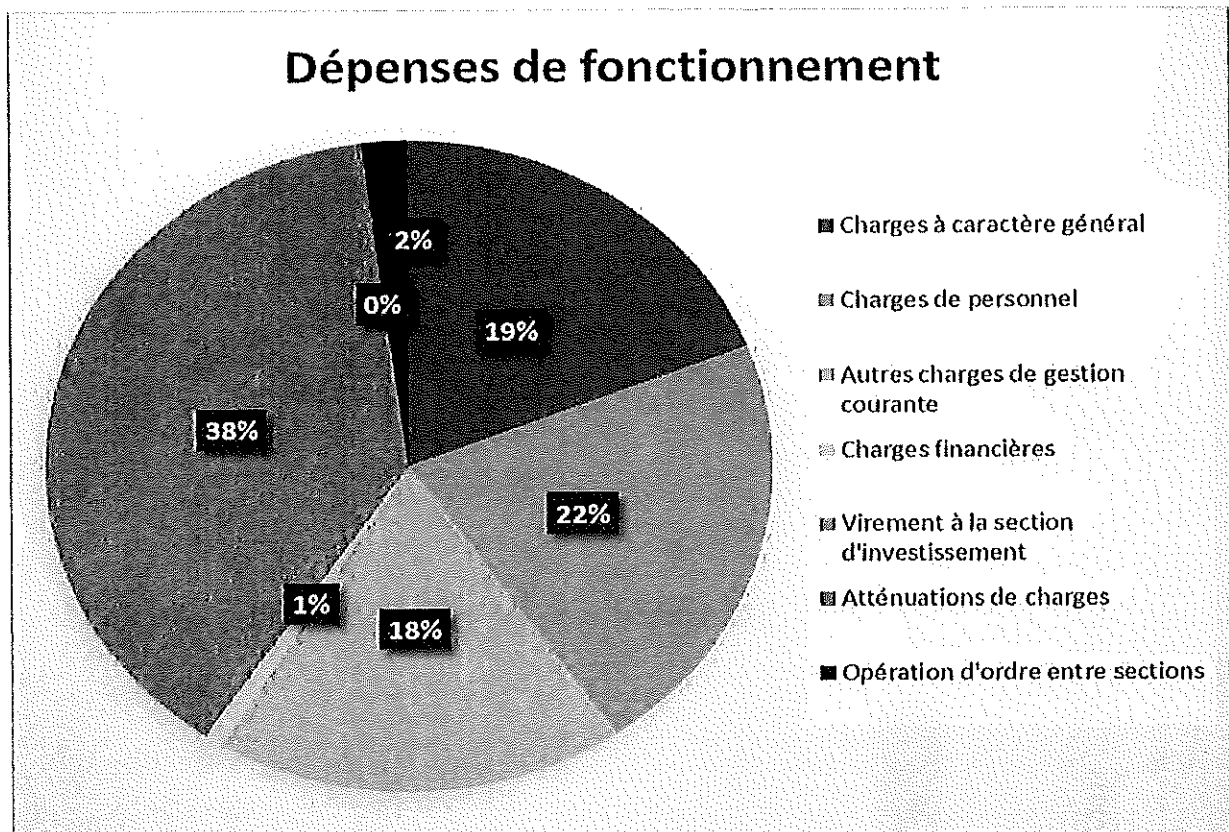
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement par opération

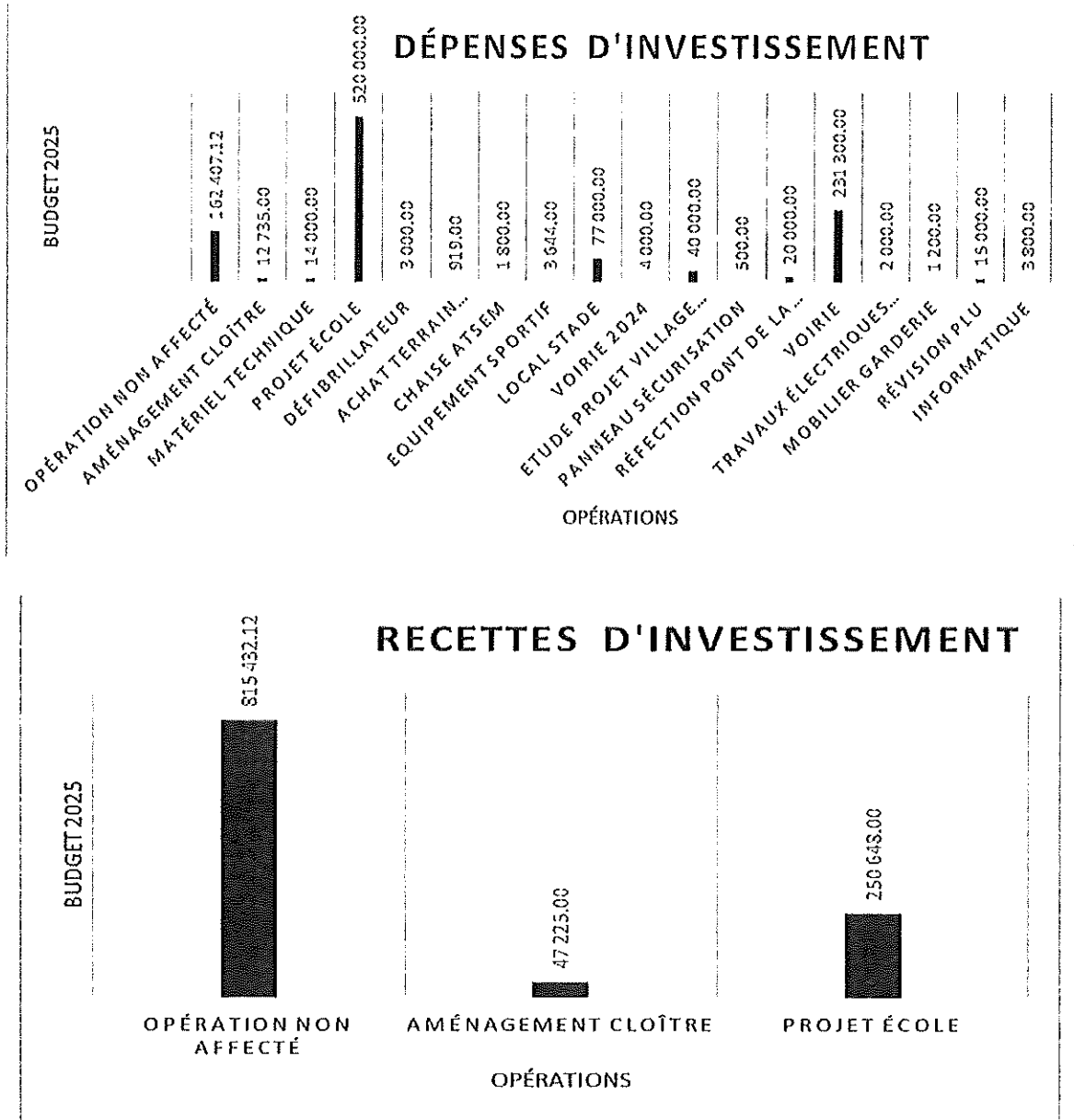
Dépenses		
Opération	Libellé	BP 2025
ONA	Opération non affecté	162 407.12
285	Aménagement cloître	12 735.00
289	Matériel technique	14 000.00
310	Projet école	520 000.00
321	Défibrillateur	3 000.00
328	Achat terrain Cerisiers et la Dîme	919.00
331	Chaise ATSEM	1 800.00
332	Équipement sportif	3 644.00
333	Local stade	77 000.00
334	Voirie 2024	4 000.00
335	Etude projet village - Epora	40 000.00
336	Panneau sécurisation	500.00
338	Réfection Pont de la Galaure	20 000.00
339	Voirie	231 300.00
340	Travaux électrique gymnase	2 000.00
341	Mobilier garderie	1 200.00
342	Révision PLU	15 000.00
343	Informatique	3 800.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 113 305.12

Recettes		
Opération	Libellé	BP 2025
ONA	Opération non affecté	815 432.12
285	Aménagement cloître	47 225.00
310	Projet école	250 648.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 113 305.12

IV. Les données synthétiques du budget 2025

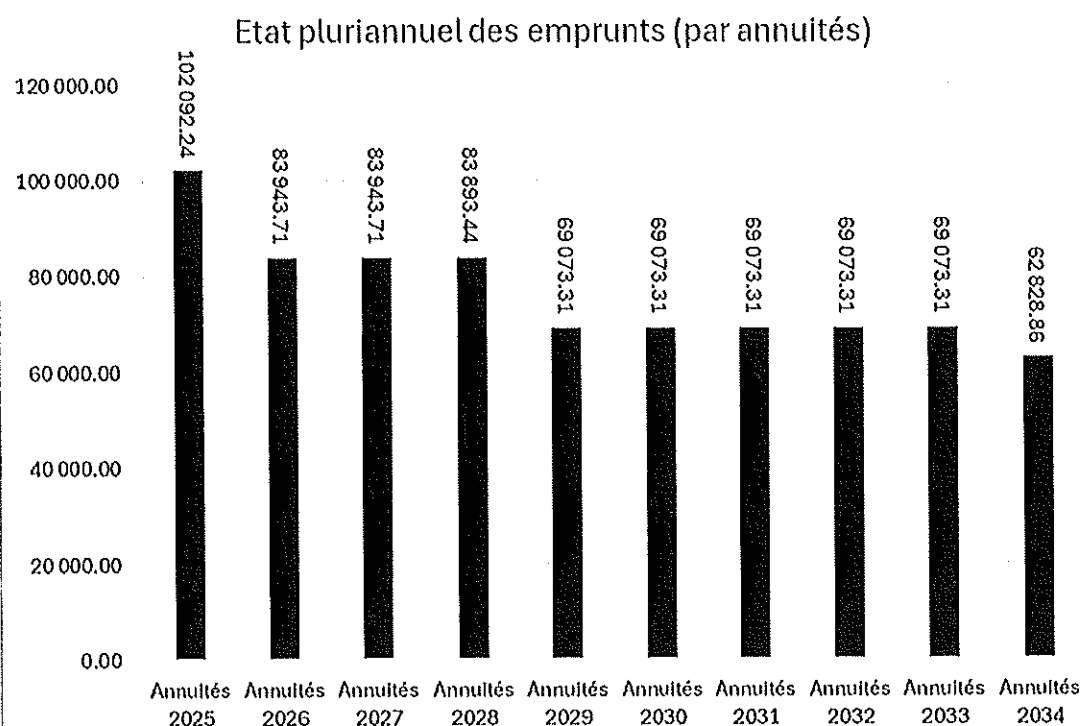
a) Le budget primitif 2025 graphique





b) Etat de la dette

Deux emprunts sont en cours de remboursement. Un des deux emprunts se termine en 2025.



V. Les budgets annexes 2025

a) Budget eau 2025

Dépenses fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 400.00
023	Virement à la section d'investissement	39 848.53
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	51 050.00
66	Charges financières	8 200.00
67	Charges exceptionnelles	251.00
TOTAL DF		100 749.53
Recettes fonctionnement		
70	Produits de services	13 000.00
74	Dotations et participations	64 722.50
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 550.00
002	Résultat N-1 Excédent	5 477.03
TOTAL RF		100 749.53

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

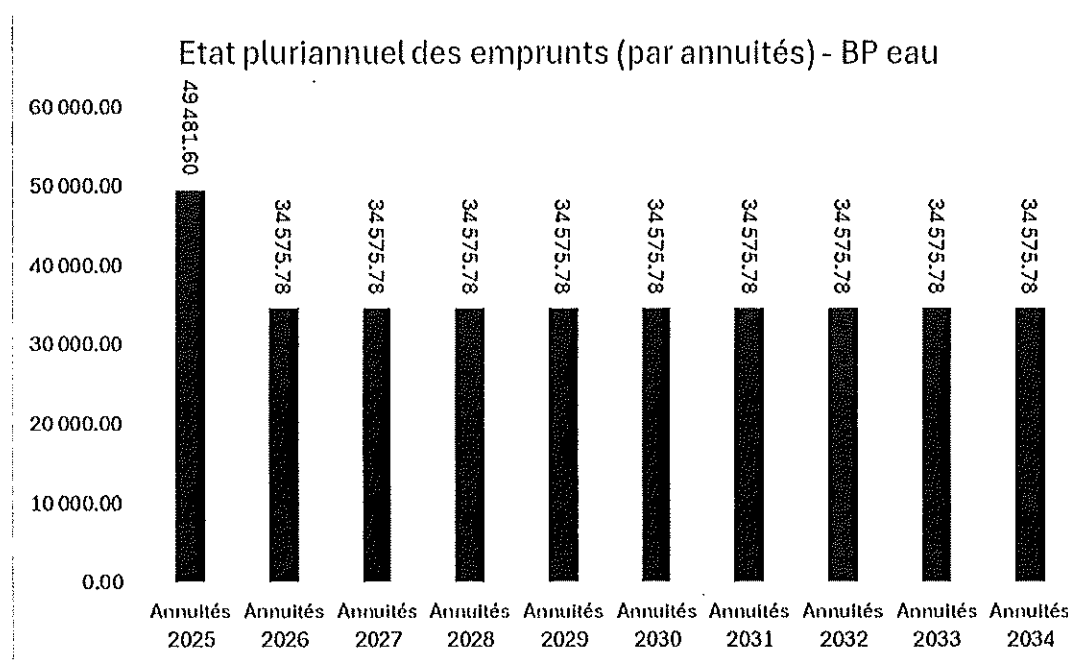
Publié le 10 AVR. 2025

ID : 026-212601439-20250408-2025_21BIS-BF



Dépenses investissement		
Opération	Libellé	BP 2025
ONA	Opération non affecté	58 950.00
143	Extension réseau divers	36 100.00
TOTAL DI		95 050.00
Recettes investissement		
ONA	Opération non affecté	95 050.00
TOTAL RI		95 050.00

b) Etat de la dette – budget eau 2025



c) Budget lotissement 2025

Dépenses fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2025
002	Résultat N-1 Déficit	2 000.00
011	Charges à caractère général	70 023.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	72 023.00
TOTAL DF		144 046.00
Recettes fonctionnement		
70	Produits de services	72 023.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	72 023.00
TOTAL RF		144 046.00

Dépenses investissement

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 026-212601439-20250408-2025_21BIS-BF



Opération	Libellé	BP 2025
ONA	Opération non affecté	72 023.00
TOTAL DI		72 023.00
Recettes investissement		
ONA	Opération non affecté	72 023.00
TOTAL RI		72 023.00

d) Etat de la dette – budget lotissement 2025

NEANT

Fait à Le Grand-Serre, le 08 Avril 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON

